

17 avril 2018 – n° 304

Exceptionnellement, la prochaine Lettre de la Doc sera publiée le mercredi 2 mai 2018

LA FORMATION

Après les fusions de Régions : nouveaux partenariats dans les territoires

- Le monde de la formation professionnelle traversée par la fusion des régions
- La fusion de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes a abouti à une remise à plat par la Région des questions de formation professionnelle.

Détails

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 941, 01/04/2018, p. 9-14)

Le Plan apprentissage en Hauts-de-France, source d'inspiration pour la réforme actuelle

Interview de Christophe Coulon -vice-président de la Région Hauts-de-France en charge de l'apprentissage et de l'artisanat- qui répond aux questions d'Inffo Formation sur les thèmes suivants :

- quel rôle pour la région dans le cadre de la réforme sur l'apprentissage ?
- les tenants et les aboutissants de la réforme ?
- quel dialogue avec les branches professionnelles ?
- qu'est-ce qui démarque les Hauts-de-France ?
- les objectifs de la Région dans ce secteur
- les projets soutenus par la Région Hauts-de-France

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 941, 01/04/2018, p. 24-25)

Réforme. Mettre en place une démarche d'évaluation

"Bâtir un dispositif d'évaluation de ses actions de formation exige une méthodologie et des outils adaptés", explique Leïla Ben Salem, consultante en ingénierie de formation à l'Observatoire de Centre Inffo.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 941, 01/04/2018, p. 16)

Insultes pendant une formation : obligation de sécurité de l'organisme vis-à-vis de ses formateurs

Un organisme de formation peut-il ignorer la situation d'un de ses formateurs, victimes de l'agressivité de l'un de ses apprenants ? Non, répond la cour de cassation dans sa décision du 7 février 2018, qui valide la décision des juges de fond d'avoir accueilli la prise d'acte du formateur du motif du non-respect par l'employeur de son obligation de sécurité.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 941, 01/04/2018, p. 17)

TUTOS' ME PRO, un réseau de formateurs qui a le vent en poupe

Créé en septembre 2015, le réseau Tutos' me Pro fédère plus de 5 000 formateurs susceptibles d'intervenir dans 300 secteurs d'activité pour le compte d'organismes de formation ou de collectivités territoriales.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 941, 01/04/2018, p. 28-29)

ADMINISTRATION – FONCTION PUBLIQUE (Statut, organisation)

Textes officiels

Représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale (Comités techniques, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires) [Note du 26 mars 2018]

Cette note a pour objet de rappeler les nouvelles dispositions applicables en matière de composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale (comités techniques, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires) afin de favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 30/03/2018)

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43212.pdf

Note d'information du 13 février 2018 relative aux rapports sur l'état des collectivités territoriales présentés en comité technique au titre de l'exercice 2017

Cette note d'information relative aux rapports sur l'état des collectivités territoriales présentés en comité technique au titre de l'exercice 2017 détaille les conditions dans lesquelles les collectivités doivent établir ce rapport en vue d'une présentation au comité technique au plus tard le 30 juin prochain.

Elle informe notamment de la mise à disposition des collectivités, sur le présent site, du modèle de rapport à renseigner au format Excel.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/recueil-des-bilans-sociaux-0>

(à lire dans : *collectivites-locales.gouv.fr*, 26/03/2018)

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/ELFPT/20180213_note_information_etat_ct_2017.pdf

Articles

Le prélèvement à la source se met en place

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La réforme ne semble pas aller dans le sens d'une simplification.

(à lire dans : *Monde (le)*, 11/04/2018, p. 13)

L'application de la représentation équilibrée hommes-femmes dans les élections professionnelles

Le renouvellement général des instances de représentation du personnel le 6 décembre 2018 mettra en œuvre une représentation équilibrée des femmes et des hommes pour favoriser leur égal accès aux responsabilités professionnelles et sociales.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1578, 10/04/2018, p. 6-7)

La portée de la dégressivité salariale des fonctionnaires pris en charge

Dans la fonction publique territoriale, la continuité de carrière des fonctionnaires dont l'emploi a été supprimé, déchargés d'un emploi fonctionnel, non réintégrés faute d'emplois vacants après un détachement, une disponibilité d'office ou de droit pour raisons familiales, repose sur la prise en charge par le centre de gestion ou le CNFPT (pour l'encadrement supérieur). Depuis 2016, un mécanisme de dégressivité est mis en place.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1578, 10/04/2018, p. 8)

Violences sexuelles et sexistes : un plan prévention et de traitement dans la fonction publique

Même si la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ne fait pas œuvre novatrice, elle précise les modalités d'information et de formation des agents publics aux violences sexuelles et sexistes et fournit aux victimes éventuelles des outils pour pouvoir être accompagnées. L'on peut regretter que le terme retenu englobe des actes très différents, les actions à mener n'étant pas de même nature.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43173.pdf

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 14, 09/04/2018, p. 3-4)

Droits et obligations des agents : les premiers pas poussifs du référent déontologue

Un an après la publication du décret relatif au référent déontologue, peu de collectivités semblent sensibilisées. Désigner un référent sans penser sa mission est tentant... En faire un gadget serait manquer une occasion.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 22-24)

Les ingénieurs en chef territoriaux

Technique et scientifique, le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux entré en vigueur le 1^{er} mars 2016 relève de la catégorie A. Il comprend trois grades. Zoom sur ce cadre d'emplois.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 64-65)

Rémunération : l'absence des uns profitera aux autres

A Charleville-Mézières (Ardennes), les retenues sur primes des agents abusant des arrêts de travail seront reversées à leurs collègues, qui se partageront aussi le produit des jours de carence.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 27)

La rémunération au mérite : pas si simple...

Principalement adeptes de la reconnaissance "semi-collective", les territoriaux ne savent que trop bien les risques d'une rémunération plus individualisée, l'un des chantiers que souhaite lancer le gouvernement.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 13/2409, 02/04/2018, p. 24-26)

Le référent déontologie territorial sur un chemin de crête

Les évolutions pour le référent :

- transposition aux agents publics de préoccupations déontologiques confinées pour l'essentiel à l'activité des élus
- extension des missions habituellement confiées aux déontologues, dédiés jusqu'alors à la prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du fonctionnement des assemblées délibérantes.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 13/2409, 02/04/2018, p. 56-58)

Les règles de fonctionnement du conseil de discipline

Organe paritaire, le conseil de discipline est composé en principe pour moitié de représentants du personnel et de la collectivité concernée. Il est présidé par un magistrat de l'ordre administratif.

Le conseil de discipline est obligatoirement consulté, sauf pour les sanctions disciplinaires les moins sévères (celles du premier groupe). Il est saisi par un rapport de l'autorité territoriale.

Le conseil de discipline doit se prononcer dans un délai de deux mois à compter du jour où il a été saisi par l'autorité territoriale. Le délai est ramené à un mois si le fonctionnaire poursuivi a été suspendu.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2409, 02/04/2018, p. 64-65)

Prévention des conflits d'intérêts et haute fonction publique : de nouvelles règles préventives

Prévenir les conflits d'intérêts, clarifier les conditions de départ (et de retour) vers le secteur privé des hauts fonctionnaires, sanctionner plus sévèrement le pantouflage, réformer substantiellement et fusionner la Commission de déontologie de la fonction publique avec la HATVP, adopter une peine complémentaire obligatoire d'interdiction d'exercer une fonction publique, tels sont les objectifs de la proposition de loi adoptée le 22 février dernier par le Sénat. Fortement inspiré du rapport d'information de l'Assemblée nationale du 31 janvier 2018, ce texte identifie clairement la mobilité des hauts fonctionnaires comme une source potentielle de conflits d'intérêts dans la sphère publique.

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl17-205.html>

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i0611/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i0611/(index)/rapports-information)

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 12, 26/03/2018, p. 3-5)

Les fonctionnaires à nouveau dans le collimateur

Le 2 février dernier, le gouvernement d'Edouard Philippe annonçait un big-bang de la fonction publique. Avec notamment un recours accru aux personnels contractuels, l'introduction d'une rémunération au mérite ou encore la mise en place d'un plan de départ volontaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé. Ces réformes doivent permettre de faire baisser l'emploi dans le secteur public de 120 000 postes, conformément à la promesse d'Emmanuel Macron. Pourtant, contrairement à ce que beaucoup imaginent, il n'y a eu aucune explosion de l'emploi public en France ces dernières années. Les infographies de cet article présentent des chiffres clés pour éclairer le débat actuel.

(à lire dans : *Alternatives économiques*, n° 377, 03/2018, p. 16-17)

Simplification de la gestion RH : des avancées concrètes pour la FPT !

L'article 22 du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance prévoit la dispense de signature des décisions relatives à la gestion des agents lorsqu'elles sont produites par voie dématérialisée.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 3, 03/2018, p. 121)

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a procédé à une importante réforme des modes alternatifs de règlement des différends et consacré la médiation comme procédure de droit commun de résolution amiable des litiges en matière administrative.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 3, 03/2018, p. 16-20)

L'entrée en vigueur de la prescription de l'action disciplinaire

Lorsqu'une nouvelle loi institue, sans comporter de disposition spécifique quant à son entrée en vigueur, un délai de prescription d'une action disciplinaire dont l'exercice n'était précédemment enfermé dans aucun délai, le nouveau délai de prescription est immédiatement applicable aux procédures en cours mais ne peut, sauf à revêtir un caractère rétroactif, courir qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi (CE, 20 déc. 2017, n° 403046).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036247372&fastReqId=1711380915&fastPos=1>

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 3, 03/2018, p. 22-25)

Le prélèvement à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Dans cette perspective, le guide à destination des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé a été mis à jour. Cet article rappelle les grands principes.

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/ESPACE-EVENEMENTIEL/PAS/livret-collectivites-territo.pdf>

(à lire dans : *LFT : lettre du financier territorial (la)*, n° 330, 03/2018, p. 18-20)

Alerte éthique : les modalités de signalement et de recueil

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique donne une définition générale du lanceur d'alerte et renforce la protection de ce dernier. Elle prévoit en outre l'obligation pour certains employeurs d'établir des procédures "appropriées" de recueil des signalements.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 2, 02/2018, p. 2-7)

Les garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale

Les agents publics investis de fonctions syndicales bénéficient aujourd'hui d'un socle de garanties concernant leur carrière et leur rémunération fixées par l'article 23 bis du titre I du statut général et son décret d'application du 28 septembre 2017. Ces dispositions visent à les prémunir contre toute forme de discrimination et à mieux reconnaître l'activité syndicale dans les parcours professionnels.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 2, 02/2018, p.8-15)

Les cas de recrutement des agents contractuels de droit public

Cet article propose un tableau listant de façon exhaustive, en faisant référence aux différents textes existants, les cas de recrutement d'agents contractuels dans la FPT.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 2, 02/2018, p. 16-21)

Canevas commenté d'entretien d'évaluation

Cette fiche fait le point sur les éléments qu'il conviendra impérativement de trouver dans les comptes rendus d'entretien d'évaluation pour que ces derniers puissent légitimement servir de base à l'attribution des primes aux agents. Cette fonction sensible doit être comprise et expliquée à la fois aux agents et à tous les échelons de la hiérarchie.

(à lire dans : *Fiches pratiques de l'administration territoriale*, n° 196, 02/2018, 2 p.)

Entretien d'évaluation et régime indemnitaire

L'approche de l'entretien d'évaluation dans la collectivité recouvre plusieurs aspects et a été considérablement modifiée par la généralisation de cet entretien à la place de la notation, de même que par la mise en œuvre du Rifseep. Cette fiche fait le point.

(à lire dans : *Fiches pratiques de l'administration territoriale*, n° 196, 02/2018, 2 p.)

Mutation d'office : modalités de communication du dossier

Un agent qui fait l'objet d'une mutation d'office dans l'intérêt du service est considéré comme ayant été mis à même de solliciter la communication de son dossier individuel, s'il a été informé au préalable de la mesure dont il allait faire l'objet, alors même que son nouveau lieu d'affectation ne lui a pas été précisé (CE, 8 nov. 2017, n° 402103).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000035991000&fastReqId=1412582612&fastPos=1>

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 2, 02/2018, p. 22-26)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – LOGEMENT – TRANSPORTS

Textes officiels

Décret n° 2018-211 du 28 mars 2018 relatif à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques

Prévue par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2016-1057 du 3 août 2016 relative à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, l'autorisation de circulation à des fins expérimentales d'un véhicule à délégation de conduite est délivrée à des conditions et selon des modalités que le décret prévoit, conformément à l'article 3 de l'ordonnance.

Les véhicules concernés par l'autorisation peuvent circuler sur des voies ouvertes à la circulation publique sous couvert d'un titre provisoire de circulation spécifique qui s'ajoute au nombre de ceux actuellement prévus par l'article R. 322-3 du code de la route.

Pour les véhicules affectés au service de transport public de personnes ou de marchandises, le décret procède à des adaptations des articles R. 3113-10 et R. 3211-12 du code des transports. Ces adaptations permettent de simplifier l'inscription aux registres des transporteurs (de personnes ou de marchandises) des entreprises souhaitant faire l'expérimentation d'un service de transport composé uniquement de véhicules à délégation de conduite.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 75, 30/03/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/28/TRER1717809D/jo/texte>



Articles

Ces exclus du Grand Paris

Les nouveaux quartiers autour des futures stations de métro vont entraîner l'expropriation et l'expulsion d'habitants modestes, comme dans la cité des Dahlias à L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne).

(à lire dans : *Monde (le)*, 08/04/2018, p. 9)

Grand Paris Express : la fronde des élus locaux

Les présidents des sept départements d'Ile-de-France ont l'intention de voter contre la nomination à la présidence du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), de Thierry Dallard, ingénieur normalien proposé par l'État, au mieux de s'abstenir, lors du conseil de surveillance prévu lundi 9 avril. Pas de quoi bloquer la décision : l'État dispose de la majorité des voix. Jean-Yves Le Bouillonnet ayant abandonné le 22 mars son mandat de maire (PS) de Cachan (Val-de-Marne), la présidence du conseil de surveillance de la SGP va également devoir être renouvelée.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° *Economie & Entreprise*, 07/04/2018, p. 4)

Régisseur social : la débrouille institutionnelle

A Marseille, trois associations tentent d'appliquer une logique de réduction des risques à l'urgence sociale. Pour répondre aux besoins d'hébergement sans attendre la prise en charge de l'État, un nouveau métier émerge : le régisseur social.

(à lire dans : *Lien social*, n° 1226, 03/04/2018, p. 18-20)

Dépôt des permis de construire : une dématérialisation à marche forcée

Le 8 novembre prochain, tout administré pourra faire une demande de permis de construire par internet. C'est en tout cas ce que prévoit la loi, mais tant les services instructeurs de l'État que ceux des collectivités sont loin d'être prêts pour cette échéance, qui pourrait être reportée.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 13/2409, 02/04/2018, p. 14-15)

Mal-logement : le combat continue

Au sommaire de ce dossier :

- Enrayer l'habitat indigne une utopie ou une gageure ?
- Résorber les campements illicites, un objectif ambitieux
- Un arsenal plus contraignant contre les marchands de sommeil

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 13/2409, 02/04/2018, p. 32-39)

"Anticiper pour ne pas subir"

C'est LE grand chantier de l'Ile-de-France, et même national, des quinze années à venir. Le Grand Paris Express, dont les premiers creusements viennent de débiter, a pour objectif de remodeler complètement la région, en créant de nouvelles lignes de transports en commun, ainsi que des logements et des zones d'activité. Bertrand Masselin, responsable de la sécurité et la sûreté des chantiers du Grand Paris, et Jean-François Huber, ingénieur-conseil et pilote de l'action Grand Paris à la Cramif, nous présentent le cadre mis en place pour que ce chantier se déroule en sécurité.

(à lire dans : *Travail & sécurité*, n° 793, 04/2018, p. 12-14)

RSE : nouveaux rôles et responsabilités pour les Hlm

Face aux attentes des pouvoirs publics et de la société, la RSE (responsabilité sociale des entreprises) contribue à revisiter les missions des organismes Hlm et mesurer leur plus-value sociale vis-à-vis de leurs parties prenantes : les locataires, les collectivités locales et le territoire. État des échanges lors d'une journée professionnelle.

(à lire dans : *Actualités habitat*, n° 1074, 15/03/2018, p. 16-17)

COLLECTIVITES TERRITORIALES – INTERCOMMUNALITE

Articles

État - collectivités - associations. Le jeu du mistigri

- Associations : une armée de supplétifs
- "Les associations ne sont pas des prestataires de services" : Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss
- Solidarité : les déçus, les épargnés et les satisfaits

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3055, 06/04/2018, p. 6-10)

L'enjeu de la formation (en restauration collective) [dossier]

Au sommaire du dossier :

- Formations : l'enjeu de la spécialisation en restauration collective
- "Nous formons de véritables chefs d'orchestre"
- La restauration collective se forme à Ferrandi Paris

(à lire dans : *Nutrition infos Collectivités*, n° 12, 04/2018, p. 17-22)

Équipement - Digitalisation : vers une restauration collective 3.0 ?

Commande, paiement, stocks, gestion et même sécurité sanitaire, l'ensemble des activités spécifiques à la restauration collective se dématérialise au profit de nouvelles solutions technologiques particulièrement avantageuses pour les établissements. Focus sur une digitalisation en marche.

(à lire dans : *Nutrition infos Collectivités*, n° 12, 04/2018, p. 46-48)

Les chambres régionales et territoriales des comptes et le contrôle des associations

Les collectivités locales sont souvent conduites à favoriser, promouvoir ou faciliter des activités menées à l'initiative de personnes privées dans un cadre non marchand et qui présentent pour les habitants un intérêt public. Les associations, support le plus courant de ces activités, bénéficient d'interventions financières des collectivités à ce titre. Or, si le secteur associatif est aujourd'hui caractérisé à la fois par une très grande diversité et par une grande hétérogénéité des modes de fonctionnement, les constats opérés par les chambres régionales des comptes montrent la nécessité pour ces structures de se professionnaliser alors même que les collectivités publiques sont appelées à engager une réflexion sur les modes d'organisation et de gestion de leurs services afin de rechercher les voies d'une meilleure maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Droit Administratif*, n° 11/2018, 26/03/2018, p. 623-628)

Quand des collectivités changent de cap

Des Etats-Unis au Brésil, de la Gironde au Nord-Pas-de-Calais, en passant par Grenoble, des collectivités locales inventent leur propre tableau de bord pour observer la situation sociale et écologique de leur territoire. Et pour piloter autrement les politiques publiques. Un sacré défi.

- Mesurer ensemble la qualité de vie : le cas de Jacksonville
- Nord-Pas-de-Calais : une démarche ambitieuse mais fragile
- Sao Paulo réduit les inégalités par la démocratie
- Grenoble : faire du bien-être soutenable une boussole
- Candide 21. L'épopée girondine d'Agenda21

(à lire dans : *Projet*, n° 362, 02/2018, p. 31-51)

Le changement de prénom : une nouvelle compétence communale

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation du XXI^e siècle comporte une grande hétérogénéité de dispositions. Parmi elles, certaines intéresseront particulièrement les communes. En effet, depuis le 1^{er} novembre 2017, pour le Pacs, et dès que les décrets d'application seront publiés dans d'autres cas, l'officier d'état civil récupère, à son corps défendant, de nouvelles compétences. Parmi elles se trouve la procédure du changement de prénom.

(à lire dans : *Fiches pratiques de l'administration territoriale*, n° 196, 02/2018, 2 p.)

CONCOURS

Textes officiels

Décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat

Ce décret introduit une épreuve adaptée aux titulaires d'un doctorat présentant le concours externe de conseiller territorial des activités physiques et sportives, de psychologue territorial, d'attaché territorial, d'administrateur territorial, d'ingénieur en chef territorial et d'ingénieur territorial afin qu'ils puissent présenter leurs travaux universitaires résultant de la formation à la recherche et par la recherche, conformément à l'article L.412-1 du code de la recherche ainsi qu'une présentation du parcours de tous les candidats lors de leur inscription.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 78, 04/04/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/4/3/INTB1727342D/jo/texte>

Articles

Examen professionnel : l'édition 2017 pour les administrateurs territoriaux pose question

Les résultats 2017 sonnent l'alerte sur cette jeune voie d'accès à ce cadre d'emplois. Elle pourrait ne pas tenir ses promesses si elle ne parvient pas à évoluer.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2409, 02/04/2018, p. 30)

La collecte de données personnelles sur les candidats aux concours

Le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, dans un objectif d'études et de statistiques sur l'accès à l'ensemble des 3 fonctions publiques, les organisateurs de concours et les candidats seront invités à fournir des éléments sur la formation et l'environnement social ou professionnel des intéressés, outre les données nécessaires à la gestion des concours.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1576, 27/03/2018, p. 6-7)

Les listes d'aptitude dans la fonction publique territoriale

Les listes d'aptitude traduisent l'aboutissement du processus de sélection des candidats et conditionnent la nomination des lauréats. Un suivi des lauréats visant à les accompagner dans leur recherche d'emploi jusqu'à leur recrutement est dorénavant assuré par les autorités organisatrices de concours.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 3, 03/2018, p. 2-15)

CULTURE

Articles

Bibliothèques - Publication de la nouvelle édition du vade-mecum de l'achat public de livres

Le ministère de la Culture met en ligne une nouvelle édition, entièrement refondue, de son "Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques". La première édition de ce guide remonte à 2005, et l'ouvrage n'avait pas été mis à jour depuis sa dernière réédition en 2011. Or, comme le rappelle la préface, "le cadre normatif de la commande publique a connu en 2016 un renouvellement significatif". Le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de livres non scolaires a en effet été relevé à 90.000 euros (HT), afin d'apporter un soutien aux librairies indépendantes.

(à lire dans : *Localtis.info*, 12/04/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280923121>

Pour son "plan bibliothèques", la ministre prône la souplesse

Françoise Nyssen a précisé la teneur de son projet pour les bibliothèques, notamment l'élargissement des horaires d'ouverture et de leurs missions.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° 22783, 12/04/2018, p. 17)

Livre audio : à portée de clic

L'irruption de Google et surtout de Kobo, qui viennent concurrencer Audible (Amazon), relancer par le téléchargement un marché du livre audio toujours resté marginal en France. Le modèle d'abonnement séduit les éditeurs, qui veulent toutefois éviter un virage vers le streaming.

(à lire dans : *Livres hebdo*, n° 1168, 06/04/2018, p. 18-21)

La culture [dossier]

Au sommaire de ce dossier :

- Aux arts citoyens.
- La fonction sociale de l'artiste.
- Le ministre de la Culture à l'heure du numérique.
- La responsabilité des élus.
- Qu'en est-il des industries audiovisuelles et de l'accès démocratique à l'art et à la création ?
- L'éducation artistique et culturelle : encore et toujours ?
- Le boom festivalier : un authentique phénomène culturel.
- Identité et culture, même combat ?
- Les mutations visibles et invisibles de la diplomatie culturelle de la France sous la Ve République.
- Les grands travaux présidentiels suite ou fin ?
- Les mutations du droit d'auteur au XXIe siècle.
- Les librairies en danger de mort ?
- Les associations et les politiques locales et nationales : un rôle encore trop méconnu.
- De quoi le musée est-il le nom ?
- L'art change parce que le réel a changé.
- La Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé d'Aubusson - un outil de promotion culturelle et de développement local.
- Cinéma en France profonde.
- Repères : pour aller encore plus loin.

(à lire dans : Après-demain, n° 46, 04/2018, p. 3-50)

NB : Compte-tenu du volume, ce document est consultable au Centre de Ressources Documentaires

Démontrer l'opportunité de l'archivage électronique aux décideurs : retour d'expérience de la ville de Toulouse

Le projet d'archivage électronique des Archives municipales de Toulouse a été officiellement lancé par une note de service de la direction générale de la collectivité du 19 octobre 2016. Cette note attirait l'attention sur la nécessité de prendre en compte les archives sous forme électronique et annonçait la venue de l'équipe du service "Collecte et relations avec les services versants" auprès des différentes directions, pour recenser leur production électronique. Ce projet, d'un type classique dans les collectivités et les entreprises, est maintenant une priorité stratégique de la collectivité. Comment ont-ils obtenu un tel positionnement, dans un contexte où les contraintes sont aussi fortes que les attentes ? L'auteur présente cette expérience en trois grandes étapes : recueillir les attentes, modéliser les besoins, accompagner les chantiers tout en communiquant.

(à lire dans : Gazette des archives (la), n° 248, 03/2018, p. 5-17)

DROIT ET INSTITUTIONS

Textes officiels

Circulaire du 9 avril 2018 relative à l'expérimentation d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Cette circulaire rappelle la définition et les objectifs poursuivis par le décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet. Elle définit les conditions de mise en œuvre de ce droit et liste les secteurs d'activité entrant dans le champ d'application de l'expérimentation et ceux qui en sont exclus.

(à lire dans : circulaires.legifrance.gouv.fr, 10/04/2018)

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/04/cir_43250.pdf

Articles

Le droit de saisir l'administration par voie électronique : la "demande"

Conçu comme devant permettre aux usagers, pour leurs échanges avec les autorités administratives, de recourir à la voie électronique, le droit de saisir l'administration par voie électronique s'est mué progressivement en une obligation corrélativement au développement des téléservices publics. Peu à peu circonscrit autour de la demande adressée à l'administration, l'un des risques était qu'il conduise graduellement à une inversion des schémas administratifs en plaçant l'administré comme principal initiateur d'un processus décisionnel. Afin d'y parer, il reste à l'enserrer dans le cadre des téléprocédures.

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 14, 09/04/2018, p. 20-24)

Rapport d'information déposé (...) par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des dispositifs d'évaluation des politiques publiques

Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques appelle à la mise en place d'un "véritable cercle vertueux de l'évaluation": d'abord évaluer les lois et politiques existantes pour décider s'il faut ou non légiférer ; ensuite, contrôler l'efficacité et la dépense publiques lors de la mise en œuvre des nouvelles lois, notamment à l'occasion du vote de la loi de règlement ; enfin, évaluer l'impact des nouvelles lois ou mesures de politiques publiques pour déterminer si elles atteignent leurs objectifs ou méritent d'être revues ou ajustées. Pour le comité, une meilleure évaluation des politiques répond à trois enjeux : un enjeu de démocratie ; un enjeu de rénovation des politiques publiques ; un enjeu de transformation de l'action publique.

(à lire dans : *Assemblée nationale*, 15/03/2018, 207 p.)

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i0771.pdf>

Procédures simplifiées et accès à la justice facilité : la mise en œuvre de la loi de 2016 peut-elle atteindre ces objectifs ?

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle reste mesurée quant à son objet. Les décrets d'application qui ont été édictés, essentiellement au premier semestre 2017, cherchent à désengorger les juridictions en les recentrant, comme la loi le voulait, sur leur mission principale. Mais si certaines des tâches sont désormais transférées aux officiers d'état civil, si certains différends sont orientés vers des dispositifs de médiation, il reste encore beaucoup de réformes à effectuer pour renforcer la confiance des citoyens en leur justice et pour définir une véritable politique de qualité pour la justice.

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 10-11, 12/03/2018, p. 17-23)

ECONOMIE – FINANCES – CONTRATS PUBLICS

Articles

Quand les acteurs publics monétisent leur image

Des thés estampillés Ville de Paris, des mugs Vélib'... la Mairie de la capitale a créé une flopée de produits dérivés pour arrondir ses fins de mois. L'initiative fait des émules. Les Champs-Élysées ou la Côte d'Azur se lancent dans ce business, à l'instar d'autres grandes villes ou institutions étrangères.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° Suppl. Eco & Entreprise, 14/04/2018, p. 2)

Collectivités : la contractualisation avance lentement

A Dijon, Édouard Philippe a annoncé la signature prochaine des premiers pactes financiers, qui suscitent l'inquiétude chez les élus locaux.

(à lire dans : *Monde (le)*, 08/04/2018, p. 8)

De l'obligation d'exiger des justificatifs à l'appui des offres, et de quelques autres précisions procédurales

Le Conseil d'État considère que lorsque, pour fixer un critère ou un sous-critère d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur prévoit que la valeur des offres sera examinée au regard d'une caractéristique technique déterminée, il lui incombe d'exiger la production de justificatifs lui permettant de vérifier l'exactitude des informations données par les candidats. Cette nouvelle exigence de production de justificatif devrait générer de nouveaux contentieux, alourdir les charges des concurrents et de l'acheteur public, ce qui explique la réticence des pouvoirs adjudicateurs, comme en témoigne le présent contentieux.

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 13, 03/04/2018, p. 34-36)

Grands projets : pourquoi la facture flambe si souvent

Les exemples de chantiers portés par les collectivités territoriales qui ont vu leurs coûts prévisionnels croître sont nombreux. Les élus ont leur part de responsabilité. Mais c'est aussi l'organisation même de la gestion des projets qui est en cause.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 13/2409, 02/04/2018, p. 8-10)

Contentieux du sourcing : les débuts

Qu'on la nomme sourcing, sourcing ou consultation préalable, la pratique qui consiste à contacter des candidats potentiels avant le lancement des procédures de mise en concurrence mérite un cadre juridique souple afin que les acheteurs ne soient pas tétanisés par le risque de commettre une infraction pénale. Tel est le sens de la réponse de la juridiction administrative. La Cour administrative d'appel de Nantes (24 nov. 2017, n° 16NT02706) ne constate aucune illégalité dans le fait que l'opérateur économique sourcé et l'acheteur peuvent entretenir des relations de longue date. Pas d'avantage qu'elle ne considère que le "sourcé" bénéficierait d'un avantage par rapport aux autres concurrents, ce qui exclut par conséquent qu'une publicité soit organisée préalablement au sourcing. Enfin, le sourcing peut aller jusqu'à l'établissement de documents repris ultérieurement dans la mise en concurrence qui suivra, ce qui conduira inévitablement à devoir justifier le choix d'une des solutions préconisées par certains opérateurs économiques sourcés.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000036102447>

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 10-11, 12/03/2018, p. 25-28)

La négociation avec l'État du contrat organisant sa contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public

Le contrat avec l'État issu de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques doit être signé au plus tard en juin. Il doit donc être négocié au plus vite.

(à lire dans : *Fiches pratiques Financières, Fiche 264*, 03/2018, 2 p.)

Les outils mis à disposition des acheteurs publics en matière d'achat d'innovation

Les achats d'innovation doivent être soutenus par les acteurs publics, d'abord parce qu'ils permettent d'améliorer sensiblement les services rendus à la population (pour les services de santé, de mobilité durable ou dans la mise en œuvre de procédés visant à améliorer les relations avec les usagers, que ce soit en matière d'accessibilité ou d'automatisation des traitements, par exemple), ensuite parce qu'ils permettent d'assurer le développement d'entreprises vectrices de croissance.

(à lire dans : *Fiches pratiques Financières, Fiche 94, 03/2018, 2 p.*)

Financement des collectivités [Dossier]

Au sommaire :

- Le plein de financements : l'essence du budget primitif ?
- Les fonds européens structurels et d'investissement
- Les régions au cœur de la gestion des injonctions paradoxales de la politique européenne de cohésion
- L'utilisation par les collectivités des financements innovants - Exemple du mécénat et du crowdfunding
- Octroi et "retrait" des garanties d'emprunt par les communes
- Appréciation de la situation financière des collectivités par les CRTC

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales, n° 3, 03/2018, p. 123-150*)

Le sourcing : pratiques et recommandations [Dossier]

Au sommaire :

- > Caractéristiques du sourcing :
 - Absence de caractère obligatoire
 - Les différentes techniques envisageables
 - Conditions de réussite d'une opération de sourcing
- > Retours d'expériences :
 - Exemples d'avis de sourcing
 - Elaboration d'une charte de déontologie
 - Modèle de compte-rendu
- > Un outil vecteur de risques...
 - Les acheteurs doivent cibler leurs actions
 - Sécuriser la phase succédant aux consultations préalables
 - Utilisation abusive du sourcing et risque pénal

(à lire dans : *Contrats publics : l'Actualité de la commande et des Contrats publics, n° 185, 03/2018, p. 18-68*)

Variantes et marchés publics : le point sur l'état du droit

La variante, voilà une problématique juridique qui suscite moult interrogations. Dans le cadre de la réforme de la commande publique, le droit communautaire a précisé qu' "en raison de l'importance que revêt l'innovation, il convient d'encourager les pouvoirs adjudicateurs à autoriser des variantes aussi souvent que possible". À la suite de la transposition en droit interne, l'article 58 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a énoncé les conditions dans lesquelles les acheteurs pouvaient prévoir des variantes ; les textes ne définissent pas la notion de variante, mais ils posent le principe suivant : "Lorsque l'acheteur autorise expressément ou exige la présentation de variantes, il mentionne dans les documents de la consultation les exigences minimales que les variantes doivent respecter ainsi que toute condition particulière de leur présentation". Dans le cadre de cette analyse, il sera procédé à l'identification de la notion de variante (A), à la suite de quoi le régime et les modalités de mise en œuvre de la variante seront étudiés (B).

(à lire dans : *Droit administratif, n° 3, 03/2018, p. 43-44*)

Les outils de l'acheteur (2)

Face à la diversité des achats de votre organisation et l'étendue de votre portefeuille, des arbitrages sont nécessaires quant aux dossiers à traiter en priorité. Pour cela, la matrice Kraljic est très utile pour valider votre feuille de route. Explications.

(à lire dans : *Fiches pratiques Financières*, n° 196, 02/2018, 2 p.)

EMPLOI – RETRAITE

Articles

Grâce au job dating, des bénéficiaires du RSA retrouvent un travail

Le Conseil départemental des Ardennes met en place des outils pour permettre aux entreprises locales et aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de se rencontrer.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 49)

Le paradoxe des emplois non pourvus [DOSSIER]

Au sommaire :

- Le paradoxe des emplois non pourvus
- Les recettes en entreprises qui recrutent
- Doper les compétences des chômeurs

(à lire dans : *Liaisons sociales magazine*, n° 191, 04/2018, p. 18-27)

L'Epide : un plan intensif pour jeunes décrocheurs

L'établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) propose à des jeunes en difficulté un parcours associant remise à niveau scolaire, éducation à la citoyenneté et découverte du monde professionnel. L'accueil en internat, le cadre strict et l'encadrement pluridisciplinaire offrent des résultats intéressants.

<http://www.epide.fr/>

(à lire dans : *Travail Social Actualités*, n° 91, 04/2018, p. 24-26)

ENFANCE – JEUNESSE –FAMILLE

Articles

Mixité sociale : les modes de garde en première ligne - Des dispositifs innovants pour accompagner les publics fragilisés

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle, ou crèches AVIP, sont une initiative née d'un double constat. "Primo, le frein majeur que constitue la garde d'enfants, en particulier pour les mères élevant seules leurs enfants, pour un retour à l'emploi, explique Dominique Ducroc-Accaoui, de la CNAF. Secundo, l'inadaptation, pour résoudre ces problématiques d'insertion, du quota d'une place réservée sur vingt, du fait de la nécessité d'offrir à ce public spécifique un temps d'accueil en lien avec les problématiques de son quotidien."

Présentation de ce dispositif.

(à lire dans : *lesprodelapetiteenfance.fr*, 03/04/2018)

<https://lesprodelapetiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/mixite-sociale-les-modes-de-garde-en-premiere-ligne/des-dispositifs-innovants-pour-accompagner-les-publics-fragilises>

Neurosciences - L'enfant revisité [dossier]

Au sommaire du dossier :

- Neurosciences : l'enfant revisité
- Protection de l'enfance : Quand les neurosciences éclairent les effets de la maltraitance
- Entretien avec Isabelle Filliozat, psychothérapeute : science de l'émotion et conscience éducative

(à lire dans : Lien social, n° 1226, 03/04/2018, p. 24-31)

Obligation vaccinale et accueil en EAJE

La France connaît depuis une dizaine d'années une opposition croissante concernant la vaccination des jeunes enfants. Jusqu'à fin de l'année 2017, l'obligation vaccinale ne concernait que trois maladies: la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Huit autres maladies, faisant jusqu'alors l'objet d'une recommandation de vaccination, viennent d'être soumises à l'obligation vaccinale. L'occasion de faire le point sur la question.

(à lire dans : EJE journal : le journal des éducateurs de jeunes enfants, n° 70, 04/2018, p. 52-53)

L'accompagnement à la parentalité en actions

Les actions qui visent à accompagner les parents en difficulté dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants se sont multipliées ces dernières années. Ces animations, ateliers, dispositifs, services sont dits "de soutien à la parentalité" et il est sûr que vous en avez déjà parlé en équipe. Ces actions sont plébiscitées par les parents, répondent à un besoin sociétal... et il existe des fonds spécifiques de la branche Famille pour soutenir leur mise en œuvre.

Qu'est-ce qu'une action de soutien à la parentalité réfléchi et en adéquation avec les besoins du territoire ? Quelles actions est-il possible d'organiser ? Avec quels moyens et pour remplir quels objectifs ? Ces questions sont au cœur de ce dossier qui invite aussi à mieux comprendre ce qu'est la parentalité.

(à lire dans : Journal de l'animation (le), n° 188, 04/2018, p. 43-53)

La clinique du berceau

Si la politique actuelle dans le secteur de la petite enfance vise l'uniformisation des lieux de garde et le rendement, comment les professionnel(le)s du secteur peuvent-ils (elles) s'adapter aux répercussions de ces logiques gestionnaires ? Comment l'humain et le relationnel peuvent-ils continuer de trouver leur place ? et la qualité d'accueil, l'éveil et le soin du tout-petit rester au cœur des pratiques ? C'est fort de son expérience que Frédéric Groux (psychologue clinicien - formateur) dresse le constat des changements qui ont affecté ces institutions et impacté le travail de leurs professionnel(le)s.

(à lire dans : Journal des psychologues (le), n° 356, 04/2018, p. 68-72)

Protection de l'enfance. Revoir l'accueil des mineurs non accompagnés

L'accueil des mineurs non accompagnés suscite la controverse en France, exacerbée en 2017 avec l'augmentation du nombre d'arrivées. Une refonte du dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement apparaît indispensable pour mettre fin au bras de fer entre départements et État, sous le regard des organisations humanitaires et citoyennes.

- "Mieux comprendre les migrations juvéniles", Angéline Etiemble, sociologue, enseignante-chercheuse à Le Mans-Université
- Soutien solidaire et supervision : Poitiers, expérience
- Vu en Allemagne : changer le regard sur les mineurs

<http://www.infomie.net/>

(à lire dans : Travail Social Actualités, n° 91, 04/2018, p. 15-22)

Naître, quelle histoire ?

Au sommaire

- Introduction : NAÎTRE : quelle histoire ? : Alain Dreval
- La famille et la construction des premiers liens : Denis Mellier
 - MANALA, une maison de naissance en Alsace : Marie Christine Burger
 - Naître en prison : Gaëlle L'Hermitte
 - Exil et maternité, enjeux du soin : Myriam Cayemittes et Hanna Zapico
 - Papa... prématurément : Mauro Armati
 - Prématuré, un enfant pas comme les autres : Bénédicte Matz
 - Une naissance "en suspens" au pays des cigognes : Nicolas Cambourian et Céline Ramponi
 - En PMI, découvrir les compétences de son bébé ! : Marie Garrigue Abgrall
 - L'acte de naissance, un acte d'état civil unique, essentiel et évolutif : Isabelle Corpart
 - Recherche d'un mode de garde : une commune inventive ! : Pauline Gaucher
 - La dépression du post-partum ou la désillusion du devenir mère : Anaëlle Feblot
 - L'ocytocine, peptide aux multiples facettes : Meggane Melchior et Alexandre Charlet
 - Les TISF : techniciens d'intervention sociale et familiale auprès des familles : Comité de rédaction Le Furet
 - Frère, frère, petit frère, tu peux fermer tes paupières. Le son de ma voix reste auprès de toi la musique la voix, la berceuse ça dévoile l'histoire : Agnès Chaumié
 - Poésie de "Sylvette"... : Sylvette
 - Fiche pratique : Comment parler de la naissance à de très jeunes enfants... : Michèle Lewonczuk
- (à lire dans : *Furet (le)*, n° 88, 03/2018, p. 17-54)

Accueillir un jeune enfant en situation de handicap ?

La petite enfance : "étape de vie pleine de potentiel pour assurer des assises solides dans l'évolution subséquente d'un individu" (Bigras, Lemay, 2012)... mais, qu'en est-il, lorsqu'un handicap se déclare ?

(à lire dans : *Furet (le)*, n° 88, 03/2018, p. 61-62)

Éradiquer la pauvreté des enfants

Concertation sur la pauvreté des enfants et des jeunes : les propositions du groupe de travail n°1

- "Éradiquer la pauvreté des enfants en investissant dans l'accueil professionnel et le développement harmonieux de la petite enfance, notamment en contexte collectif"
- "Éradiquer la pauvreté des enfants en investissant pour un soutien à toutes les familles"
- "Une gouvernance et des instruments de suivi au service de ces objectifs"

(à lire dans : *Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes*, 2018, 30 p.)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id&blobnocache=true&blobwhere=1250171076273&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs>

ENVIRONNEMENT

Textes officiels

Note d'information relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), la présente note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en œuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1^{er} janvier 2018.

(à lire dans : circulaires.legifrance.gouv.fr, 05/04/2018)

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/04/cir_43229.pdf

Articles

Les implications du principe de non-régression sur l'obligation d'évaluation environnementale

Première application du principe de non-régression récemment promu par le législateur français au rang des grands principes du droit de l'environnement, la décision du 8 décembre 2017 a été l'occasion pour le Conseil d'État d'apporter des précisions sur la portée d'un tel principe au regard de l'obligation d'évaluation environnementale pesant sur les projets, plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement (CE, 8 déc. 2017, n° 404391)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036211357&fastReqId=482897659&fastPos=1>

(à lire dans : *Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales*, n° 14, 09/04/2018, p. 33-36)

Bien gérer son réseau d'eau, c'est possible !

L'état vieillissant des réseaux d'eau potable joue un rôle majeur dans le déclenchement des fuites et la dégradation de la qualité sanitaire de l'eau transportée. Quelque 65 millions de Français sont desservis par 900 000 kilomètres de canalisations. Les enjeux financiers du renouvellement de ce patrimoine sont considérables. Une bonne gestion patrimoniale passe par la connaissance du réseau, un entretien attentif, la détection rapide et la réparation des fuites, et une politique de renouvellement.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 42-44)

EUROPE

Articles

L'Europe aux millions de mal-logés

Creusement des inégalités d'accès au logement, paupérisation galopante des femmes et des enfants, hausse du nombre de sans-abri... Un rapport de la fondation Abbé Pierre et d'une fédération européenne sur le mal-logement révèle la face cachée de l'Europe, celle des laissés-pour-compte.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3054, 30/03/2018, p. 12)

POLITIQUE D'IMMIGRATION

Articles

Migrants : quel accueil pour les mineurs non accompagnés ?

Des migrants sans ressources, massés sur les trottoirs, dormant dans la rue... Nous ne sommes pas dans un pays du tiers-monde, mais au cœur de la cinquième puissance économique mondiale. Et parmi cette population en errance, des adolescents livrés à eux-mêmes, sans protection, exposés à tous les dangers. Fuyant la misère ou la guerre, ils arrivent en Europe avec l'espoir d'un avenir meilleur. Quand ils sont pris en charge, ils sont hébergés, accompagnés, scolarisés et fréquentent les clubs de sport et de loisirs. Mais beaucoup ne le sont pas, continuant à errer et à être exposés à tous les dangers, seulement soutenus parfois par des initiatives citoyennes. Qu'est-ce que la migration ? Pourquoi ces jeunes fuient-ils leur pays ? Que peut-on faire ? Ce dossier tente de répondre à toutes ces questions.

(à lire dans : *Journal de l'animation (le)*, n° 188, 04/2018, p. 23-33)

POLITIQUE DE LA VILLE

Textes officiels

Décret n° 2018-230 du 30 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'emplois francs

L'article 175 de la loi de finances initiale pour 2018 prévoit, du 1er avril 2018 au 31 décembre 2019, l'expérimentation d'un dispositif dénommé "emplois francs", consistant à verser une aide aux entreprises qui embauchent des demandeurs d'emploi résidant dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont la liste est fixée par arrêté. Le présent décret définit les modalités d'application de cette expérimentation.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 76, 31/03/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2018/3/30/MTRD1805865D/jo/texte>

Articles

Banlieues : Jean-Louis Borloo réclame un big bang à 48 milliards d'euros

Missionné par Emmanuel Macron, l'ancien ministre veut une nouvelle agence de rénovation urbaine. Il propose de créer un corps d'État issu des quartiers.

(à lire dans : *Echos (les)*, 09/04/2018, p. 3)

La recomposition de la Politique de la ville à l'heure de la montée en responsabilité de l'intercommunalité

L'IRDSU réalise chaque année depuis 2008, en partenariat avec le CGET, une enquête nationale auprès des professionnels de la Politique de la ville et du Développement Social Urbain, quelles que soient leurs responsabilités ou leurs fonctions dans les équipes-projet locales. L'enquête a porté cette année sur l'intercommunalité et sur son rôle grandissant dans le pilotage de la Politique de la ville. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête de 2016 sur l'ingénierie dans les contrats de ville.

La Politique de la ville était en 2017 dans une phase d'évolution forte : loi de 2014, avec son ambition de placer l'intercommunalité au cœur du pilotage de la PV ; PNRU 2 ; loi égalité-

citoyenneté ; politique de lutte contre la radicalisation... Et cette phase d'évolution pourrait se poursuivre en 2018 suite aux consultations en cours.

Elle est également fortement impactée ces dernières années par des causes "extérieures": la réforme territoriale avec notamment l'extension et/ou la fusion d'intercommunalités ; le resserrement des budgets des collectivités ; sans oublier l'évolution de fond des métiers du Développement Social Urbain, des ressources humaines dans les collectivités ou l'impact de la Révision Générale des Politiques Publiques...

Et l'intercommunalité est au croisement de toutes ces évolutions.

(à lire dans : IRDSU, 2018, 30 p.)

<http://www.irdsu.net/wp-content/uploads/2018/03/Synthese-ENQUETE-2017-VF2.pdf>

POLITIQUES DE SECURITE

Articles

La police municipale d'Istres mise sur les drones

Deux engins volants, pilotés à distance, renforcent l'arsenal de lutte contre la délinquance et de surveillance des départs de feux de la police municipale d'Istres (Bouches-du-Rhône).

(à lire dans : *Parisien (le)*, n° 22894, 12/04/2018, p. 15)

Sentiment d'insécurité : les Franciliens ont moins peur

Le sentiment d'insécurité des Franciliens atteint son plus bas niveau depuis 2001, selon l'enquête "Victimation et sentiment d'insécurité en Ile-de-France" publiée le 12 avril 2018. Les vols et agressions sont en baisse, mais les Franciliens sont 38% à considérer que la police n'est pas assez présente dans leur quartier, avec de fortes disparités selon les territoires.

<https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/victimation-et-sentiment-dinsecurite-en-ile-de-france-7.html>

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com* – Club prévention sécurité, 12/04/2018)

RESSOURCES HUMAINES – MANAGEMENT

Articles

Seconde partie de carrière : reconversions, mode d'emploi

Dossier composé des articles suivants :

- Une usure précoce à ne pas négliger.
- Débusquez talents et compétences !
- Les clés d'une mobilité interne réussie.
- Parcours de professionnalisation : une longueur d'avance sur les besoins.
- Vers une gestion des ressources humaines mutualisée à l'échelle d'un territoire ?

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2410, 09/04/2018, p. 30-39)

Les conduites addictives [Dossier]

Au sommaire de ce dossier :

- responsable ou victime, l'entreprise a un rôle à jouer
- faire face à l'alcool au travail

- connaître le sujet pour bien l'aborder
- des accompagnements de proximité
- la confiance comme clé de la réussite ?
- la mer s'ouvre au débat
- libérer la parole.

(à lire dans : *Travail & sécurité*, n° 793, 04/2018, p. 15-28)

Action publique 2022. La fonction publique se transforme-t-elle ?

L'ANDRH a été désignée copilote du volet RH du programme de transformation Action publique 2022. Suite aux annonces faites par le Premier ministre à l'issue du premier comité interministériel en février dernier, l'association a interrogé ses deux partenaires, l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales et l'Association des DRH des établissements sanitaires et sociaux, pour recueillir leur vision des enjeux d'une telle réforme. Points de vue contrastés.

(à lire dans : *Personnel*, n° 586, 03/2018, p. 11-12)

Digitalisation : Les RH plongent dans le monde applicatif [dossier]

Ce dossier présente :

- "Un Wikipédia social au service des collaborateurs".
- RH et applications : vers l'immersion totale ?
- De l'expérience client à l'expérience collaborateur.
- "Identifier les innovations utiles qui faciliteront le quotidien des RH".
- Coopération DSI/DRH au service de la transformation de l'environnement de travail des salariés.
- La HR Tech n'est plus de la SF.
- En finir avec le "top down".
- "Un challenge RH pour proposer des services toujours plus innovants aux salariés".
- La culture d'entreprise à l'ère applicative.
- Avec la HR Digistore, Vinci a créé son TripAdvisor des applications RH.
- Répondre au mieux aux besoins des collaborateurs en développant des applications RH en interne.
- Révolutionner le recrutement en deux applications.

(à lire dans : *Personnel*, n° 586, 03/2018, p. 37-63)

NB : Compte-tenu du volume, ce document est consultable au Centre de Ressources Documentaires

Qualité de vie au travail : bienveillance au travail, risque d'espoir déçu ou levier d'engagement ?

Les colloques et ouvrages abondent depuis quelques années sur le thème de la bienveillance au travail dans la perspective du mouvement du "care" (prendre soin) lancé en Amérique du Nord depuis plus de deux décennies. Cette vision de l'environnement de travail est incontestablement teintée d'un si fort optimisme qu'elle fait dire à certains observateurs critiques que la bienveillance au travail ne représente qu'une nouvelle illustration de l'écart qui existe entre le discours managérial et la réalité vécue par les collaborateurs, en soulignant que "c'est ceux qui en parlent le plus qui en font le moins".

(à lire dans : *Personnel*, n° 586, 03/2018, p. 69-70)

Développer une approche stratégique sur les RH dans le cadre des mutualisations

Désormais inscrite dans un projet global de territoire, la mutualisation n'est plus seulement perçue sous l'angle d'une logique budgétaire mais adossée au projet de territoire dans une logique de développement de compétences.

(à lire dans : *CNFPT*, 2018, 35 p.)

<http://fr.calameo.com/read/001549856a834477f1a39>

SOCIAL – SANTE – HANDICAP

Articles

Les questions que pose la "deuxième journée de solidarité" évoquée par Macron

Le chef de l'Etat a évoqué, dimanche 15 avril, la possibilité de doubler la journée travaillée et non payée qui existe depuis 2004 pour financer les coûts liés à la dépendance et au vieillissement.

(à lire dans : *lemonde.fr*, 16/04/2018)

Formation professionnelle. Réforme "big bang" ou pschitt ?

Alors que le gouvernement engage une réforme de la formation professionnelle, le moment est venu de s'interroger sur l'efficacité de cette formation dans le secteur social et médico-social. Les 400 millions d'euros dédiés sont-ils employés à bon escient ? Les programmes sont-ils adaptés aux besoins des établissements ? La réforme impactera-t-elle le secteur et dans quel sens ?

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3055, 06/04/2018, p. 18-22)

Handicap : le régime juridique des Cpom

Au 1^{er} janvier 2022, tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) du secteur du handicap devront avoir conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) avec les autorités ayant délivré leur autorisation. Une obligation qui découle de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2016.

(à lire dans : *Travail Social Actualités*, n° 91, 04/2018, p. 34-39)

Ehpad. Le cadre juridique de l'habilitation à l'aide sociale

Permettant aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) d'accueillir des résidents ayant de faibles ressources, l'habilitation à l'aide sociale peut être accordée pour la totalité des places ou une partie d'entre elles.

(à lire dans : *Travail Social Actualités*, n° 91, 04/2018, p. 40-41)

Fin de vie : la France à l'heure des choix

Près de trois décennies après l'adoption des premiers textes réglementaires visant à assurer l'accès le plus large aux soins palliatifs et à l'accompagnement de la fin de vie, la question continue d'être au cœur des préoccupations. L'offre de soins palliatifs est insuffisante et inégalement répartie, notamment en ce qui concerne la prise en charge à domicile souhaitée par la majorité des Françaises et des Français. Les possibilités offertes par la rédaction de directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance demeurent peu utilisées. La sédation profonde et continue reste complexe à mettre en œuvre. L'évolution des législations étrangères interpelle. Les pétitions citoyennes en ligne qui circulent le sujet ont incité le CESE à participer au débat. Les 14 préconisations qu'il formule ici contiennent des mesures de nature à améliorer la mise en œuvre de la législation existante, tout en élargissant les possibilités de choix afin d'apporter une réponse aux situations les plus difficiles.

(à lire dans : *Documentation française (La)*, 04/2018)

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_10_fin_vie.pdf

Trisomie 21 : un eugénisme ordinaire ?

Au sommaire :

- Pr Didier Sicard : "Le dépistage prénatal est la porte ouvert à l'eugénisme"
- Pr Stéphane Viville : "Le dépistage par prise de sang est un progrès considérable"
- Trisomie 21 : nous vieillirons ensemble
- Trisomie 21 : l'impossible inclusion ?

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3054, 30/03/2018, p. 6-11)

Obligations alimentaires : le fondement de l'enrichissement sans cause au secours des CCAS

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) doivent régulièrement faire face aux impayés de personnes âgées qu'ils hébergent, ces dernières ne disposant pas toujours des ressources suffisantes pour régler leurs frais d'hébergement. Le 19 janvier 2017, la cour d'appel de Douai a déclaré un CCAS recevable à agir contre les obligés alimentaires de la personne hébergée sur le fondement de l'enrichissement sans cause (CA Douai, 19 janvier 2017, n°15/07348).

- Subsidiarité de l'enrichissement sans cause
- Confirmation d'un revirement de jurisprudence initié en 2014
- Caractère hybride de l'action fondée sur l'enrichissement sans cause
- Les pièces à produire par les CCAS pour voir leur action prospérer

<http://www.seban-associes.avocat.fr/obligations-alimentaires-recevabilite-du-recours-d-un-ccas-sur-fondement-de-enrichissement-sans-cause/>

(à lire dans : *Gazette sante social (la)*, n° 149, 03/2018, p. 26-27)

Transfert de la compétence sociale : les points d'alerte !

Suite à la loi NOTRe et aux différentes fusions de communautés, certains EPCI devront enclencher dès 2018 ou 2019 le processus du transfert de la compétence sociale vers l'intercommunalité. Si les méthodes d'évaluation des charges transférées sont connues, la pratique impose une grande pédagogie tant pour le recueil des informations nécessaires que pour le traitement des déficits ou des éventuels besoins de financement.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/guide-pratique-attributions-compensation>

(à lire dans : *Gazette sante social (la)*, n° 149, 03/2018, p. 32-34)

Promouvoir la participation sociale des personnes âgées [dossier]

Comment promouvoir la participation sociale des personnes âgées ? L'idée est noble, mais il y a un travail immense pour que ce postulat devienne réalité. Tel est le constat que dresse ce dossier central. Or l'enjeu est majeur : les personnes âgées qui bénéficient d'un environnement favorable à leur participation sociale sont en meilleure santé, physique et mentale, comme en attestent les études scientifiques. En d'autres termes, participer à la vie sociale est bon pour la santé des Aînés. Encore faut-il que l'environnement y soit propice, ce n'est pas la personne qui décide de participer, c'est la société qui peut réunir les conditions favorables. C'est ce que l'on appelle la promotion de la santé. 20 experts ont contribué à ce dossier central.

(à lire dans : *Santé en action (la)*, n° 443, 03/2018, 25 p)

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/sommaires/443.asp>

IsereAdom teste le bien vieillir à domicile

Lancé à titre expérimental le 15 novembre dernier, IsereAdom est une plateforme de services visant à aider au maintien à domicile des personnes âgées pour reculer le plus possible l'entrée en dépendance. Ce projet, mené par le conseil départemental de l'Isère, est le fruit d'une collaboration entre le public et le privé, pour apporter des réponses innovantes et imaginer un modèle économique pérenne.

<https://www.isereadom.fr/presentation-du-projet>

(à lire dans : *Gazette sante social (la)*, n° 149, 03/2018, p. 43-45)

SOCIETE

Articles

1968-2018 : quatre surprises démographiques en France depuis cinquante ans

La démographie française est faite de continuité et de surprises. À l'occasion des 50 ans de Population et Sociétés, l'auteur attire notre attention sur quatre changements démographiques qui n'avaient pas été anticipés il y a un demi-siècle : l'étonnante progression de l'espérance de vie, le retard des maternités, l'augmentation des naissances hors mariage, l'invention et le succès du Pacs.

(à lire dans : *Population et sociétés*, n° 553, 03/2018, 6 p.)

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/27659/pop.soc553.conjoncture.demographique.france.fr.pdf

SPORT – LOISIRS – ANIMATION

Textes officiels

Instruction N° DS/DSB3/2018/88 du 23 mars 2018 relative aux modalités de mise en œuvre des appels à projets dédiés aux investissements nationaux en matière d'équipements sportifs en 2018, conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nécessite que l'Etat, au-delà des équipements spécifiques qui accueilleront les épreuves, accompagne des projets d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national au service de la haute performance. Cette instruction a pour objet de présenter les modalités de mise en œuvre des appels à projets dédiés aux investissements nationaux en matière d'équipements sportifs en 2018 dont peuvent être bénéficiaires, notamment, les collectivités territoriales et leur regroupement.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 06/04/2018)

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/04/cir_43233.pdf

Décret n° 2018-223 du 30 mars 2018 relatif à la réalisation du village olympique et paralympique, du village des médias et des sites olympiques pour le tir, le volley-ball et le badminton, en Seine-Saint-Denis

Dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'aménagement de plusieurs sites implantés en Seine-Saint-Denis justifie, de par leur importance et leur complexité, la mise en place d'un dispositif juridique et organisationnel particulier. Ainsi, deux périmètres incluant d'une part le village olympique et paralympique et d'autre part le village des médias et les sites pour le tir, le volley-ball et le badminton, sont inscrits à la liste des opérations d'intérêt national figurant à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme. Le décret aura en particulier pour effet de modifier, dans les périmètres qu'il définit, les prérogatives respectives des collectivités territoriales et de l'Etat en matière d'application du droit des sols et de création des zones d'aménagement concerté (articles L. 422-2 et L. 311-1 du même code).

Au-delà des impératifs d'organisation des Jeux, l'aménagement de ces sites contribuera au renouvellement urbain des territoires concernés, en s'appuyant sur l'adaptabilité et la réversibilité des constructions.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 76, 31/03/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/30/TERL1805121D/jo/texte>

Loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Cette loi, composée de 4 titres et 30 articles, adapte la législation nationale, avec une série de dérogations, notamment en droit de l'urbanisme, afin de "garantir les conditions d'une préparation optimale et d'une gestion maîtrisée, conformément aux ambitions fixées en phase de candidature, en livrant à bonne date les infrastructures et équipements nécessaires à l'organisation des Jeux"(compte-rendu du Conseil des ministres, 15 nov. 2017).

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 72, 27/03/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/3/26/SPOV1729269L/jo/texte>

Articles

Le CNDS gardera-t-il son "effet levier"? [Dossier]

Y aura-t-il un avant et un après 2018 au Centre national pour le développement du sport (CNDS) ? Longtemps surnommée la "tirelire du sport français", cette structure a démarré 2018 autour d'un recentrage de ses missions. L'objectif du ministère est désormais d'en faire un "opérateur de sport pour tous". Dans le même temps, son budget a été sévèrement diminué, notamment sa part territoriale en baisse de 18% par rapport à 2017. D'où de nombreuses inquiétudes au sein des collectivités.

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 197, 03/2018, p. 9-11)

Enseignement de la natation en milieu scolaire: une situation paradoxale

Le ministère des Sports est revenu sur les dispositions du code de l'éducation relatives à l'agrément des intervenants extérieurs susceptibles d'apporter leur concours à l'enseignement de l'EPS dans les écoles maternelles et élémentaires.

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 197, 03/2018, p. 20)

Sports - Subventions d'équipements 2018 : le CNDS précise ses critères

Après la tenue, le 18 janvier 2018, d'un conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport (CNDS) qui avait confirmé l'importante baisse des aides de l'Etat aux investissements dans les équipements sportifs, une note détaille la répartition des subventions pour 2018.

http://www.cnds.sports.gouv.fr/IMG/pdf/note_de_service_equipements_2018-3.pdf

(à lire dans : *Localtis.info*, 08/02/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280556660&nl=1>

EXPERIENCES DE COLLECTIVITE

Les PMI dans l'imPASS

C'est une note du conseil départemental des Hauts-de-Seine, envoyée début mars, qui a mis le feu aux poudres. Elle demande aux PMI de ne plus délivrer de bon de prise en charge aux personnes sans papiers ou sans couverture sociale. Un document qui remet en cause le principe d'accueil inconditionnel de ces structures selon le collectif Alerte pour les PMI et centres de planification et d'éducation familiale.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3055, 06/04/2018, p. 17)

Dans le Vercors, le développement durable s'invite à la crèche

La communauté de communes du massif du Vercors (Isère) mène depuis 2012 une politique de développement durable. La démarche a été mise en place au sein de la crèche de Villard-de-Lans grâce à une forte implication du personnel.

(à lire dans : *Gazette sante social (la)*, n° 149, 03/2018, p. 46)

Angers, l'excellence sportive

La ville d'Angers vient de se distinguer en recevant les quatre lauriers du label "ville active et sportive". Elle est la seule en France à atteindre ce niveau d'excellence. Une récompense qui révèle la politique sportive d'une ville animée et nourrie par quelque 250 associations sportives.

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 197, 03/2018, p. 24-25)